



**OCRI · CIRO**

Organisme canadien  
de réglementation  
des investissements

Canadian Investment  
Regulatory  
Organization

# Programme d'assurance des compétences de l'OCRI

1001 – Politique de déontologie des candidats aux  
examens

Avec le soutien de



**FitchLearning**



# Table des matières

Objet de la politique .....	1
Portée de la politique .....	1
Définitions et terminologie.....	1
Exigences politiques.....	1
Non-respect de la politique .....	2
Rôles et responsabilités .....	2
Annexes .....	2



## Objet de la politique

Le présent document a pour objet de définir certains termes, d'établir les exigences déontologiques lors des examens et de répondre aux questions connexes.

## Portée de la politique

La présente politique s'applique à tous les Candidats qui s'inscrivent aux examens de l'OCRI.

## Définitions et terminologie

La terminologie suivante s'applique tout au long du présent document :

- **Examen de l'OCRI** : tout examen offert par l'OCRI, et administré et pris en charge par Fitch Learning.
- **Candidat** : personne qui passe ou a l'intention de passer un examen de l'OCRI.
- **Inscription aux examens** : acquisition du droit de fixer la date d'un maximum de trois essais au cours de la période d'inscription.
- **Période d'inscription** : période allant de la date d'inscription à l'examen jusqu'à 12 mois suivant cette date, au cours de laquelle le Candidat peut passer jusqu'à trois fois un examen en particulier.
- **Frais d'inscription** : frais à payer pour un premier essai au cours d'une période d'inscription.
- **Frais pour essai supplémentaire** : frais à payer pour un deuxième ou troisième essai au cours d'une période d'inscription.
- **Essai** : lorsqu'un Candidat passe un examen de l'OCRI en particulier et obtient l'un des trois résultats suivants : réussite, échec ou absence.
- **Période d'attente** : période de six mois qui suit trois échecs (ou absences) à un examen en particulier. Pendant cette période, l'inscription aux examens, la fixation d'une date d'examen et les essais supplémentaires ne sont pas permis.
- **Dispense** : lorsqu'un Candidat présente des circonstances exceptionnelles lui permettant de ne pas se conformer aux exigences de la politique.
- **Circonstances exceptionnelles** : conditions particulières dans lesquelles une dispense peut être envisagée.

## Exigences politiques

Les Candidats qui passent un examen de l'OCRI doivent s'abstenir de faire ce qui suit :

- tricher, y compris copier, recevoir de l'aide d'autres personnes ou utiliser des appareils ou aides non autorisés, ou aider d'autres Candidats à tricher;
- tenter de compromettre la sécurité du contenu des examens (y compris en reproduisant, distribuant, affichant, discutant, échangeant ou utilisant de façon non autorisée les questions d'examen ou toute partie des questions d'examen, ou en fournissant toute aide à l'une ou l'autre de ces fins) avant, pendant ou après la tenue d'un examen;
- utiliser des renseignements confidentiels, y compris le contenu de l'examen, à des fins autres que la participation personnelle à l'examen;



- utiliser des moyens trompeurs, y compris fournir à l'OCRI ou à Fitch Learning tout document ou témoignage contenant de faux renseignements ou omettant de l'information pour passer, tenter de passer ou aider d'autres personnes à passer un examen;
- formuler des déclarations mensongères à propos d'eux-mêmes ou aider les autres à formuler des déclarations mensongères à propos d'eux-mêmes, et tenter de passer un examen pour le compte d'une autre personne ou demander à une autre personne de le faire pour eux;
- prendre part à des communications ou à des actes violents, menaçants, harcelants, obscènes, grossiers ou intimidants avec l'OCRI, Fitch Learning ou d'autres personnes agissant en leur nom;
- faire des déclarations qui entraîneraient la divulgation d'information non publique au sujet de l'OCRI, de Fitch Learning, des examens ou des processus ou procédures d'examen;
- omettre de respecter toute autre politique, y compris les politiques des centres d'examen ou celles relatives aux examens à distance;
- faire des déclarations trompeuses dans les attestations fournies.
- La liste ci-dessus n'est aucunement exhaustive et est fournie à titre d'exemple. Les Candidats doivent s'abstenir d'adopter un comportement trompeur, manipulateur ou intimidant.

## Non-respect de la politique

Les représentants de Fitch Learning chargés de faire passer les examens travailleront sous la supervision directe de Fitch Learning, et Fitch Learning pourra signaler à l'OCRI tout manquement à l'obligation de respecter la présente politique.

L'inconduite peut entraîner des sanctions, notamment :

- l'arrêt d'un examen en cours;
- la révocation d'un résultat d'examen;
- des conditions supplémentaires imposées pour les inscriptions ou essais futurs;
- l'interdiction temporaire ou permanente de s'inscrire à des examens futurs;

L'inconduite peut donner lieu à des mesures réglementaires jugées appropriées par l'OCRI.

## Rôles et responsabilités

Fitch Learning, ses représentants et l'OCRI enquêteront sur les allégations d'inconduite, s'il y a lieu.

Il incombe aux Candidats de se conformer à la présente politique et de fournir à Fitch Learning et à l'OCRI tous les renseignements pertinents demandés pour appuyer l'enquête sur leur conduite.

## Annexes

[Politique relative aux examens à distance](#)

[Politique relative aux examens des centres d'examen](#)

[Politique relative à l'inscription aux examens et aux essais](#)



**OCRI · CIRO**

Organisme canadien  
de réglementation  
des investissements

Canadian Investment  
Regulatory  
Organization